

enseigner dans ses classes et pour former les Ecclésiastiques (Œuvres indispensables du Séminaire) (1). sans avoir encore à trouver des sujets nécessaires pour desservir la cure et pour suppléer dans le cas de maladie du curé et de ses vicaires. Enfin que la cure n'ayant pu fournir jusqu'ici une subsistance honnête aux personnes nécessaires pour la desservir et n'ayant point d'apparence que ses revenus doivent augmenter dans la suite, il s'ensuit que la dite cure continuerait d'être à charge au séminaire à l'avenir comme elle l'a été jusqu'à ce jour, et que le séminaire serait toujours dans la nécessité d'employer pour faire desservir la cure une partie de ses revenus qui cependant suivant l'esprit de sa fondation doivent tous être employés à élever des jeunes gens pour l'état ecclésiastique.

“ Toutes ces raisons ont déterminé les supérieurs et directeurs du dit séminaire à renoncer à tous les droits et prétentions qu'ils ont eus ou cru avoir par le passé de nommer et de présenter à la dite cure de Québec, et par ces présentes renoncent à tous les droits, prétentions et à toutes les unions faites de la dite cure à leur séminaire, et en conséquence de la dite démission et renonciation, les susdits remettent entre les mains de Votre Grandeur la dite cure de Québec pour en disposer et y être pourvu comme elle le jugera à propos...

---

(1) C'était la fin essentielle et unique d'abord du Séminaire : former des clercs ; après la conquête, l'œuvre fut agrandie et l'on eut le Petit Séminaire avec les classes des Humanités, de la Philosophie, des Sciences. Plus tard encore, l'Université. Et c'est le nom de Laval qui est resté et personne ne pourra jamais lui enlever son titre de Fondateur. Que d'autres n'aient pas la même chance ! Il y a un de nos collèges de la Province de Québec qui paraît jusqu'à présent avoir eu trois fondateurs ; un autre deux ! Une communauté de religieuses en a eu deux aussi. Le troisième ne peut manquer de faire apparition.